

17/07/2023

COMMUNE DE POILLY SUR SEREIN

**PROCES VERVAL DE RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2023 A 18H30**

Sous la présidence de Madame Hélène COMOY, Maire.

Date de convocation : 7 juillet 2023

Étaient présents : Tony BOITELET, Mathieu CERVEAU, Patrick CERVEAU, Hélène COMOY, Bernard MARIEUX, Gisèle MENETREY, Baptiste MOREAU, Bernard SARRAZIN.

Représentés : Françoise MALAQUIN donne pouvoir à Patrick CERVEAU

Absent : Romaric BATTISTELI

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Gisèle MENETREY

Ordre du jour : Approbation du procès-verbal du 16 mai 2023 ; Décision modificative n°1 budget principal ; Travaux toiture et pose d'une croix sur l'église ; Rapport Véolia 2022 sur la gestion du service public d'eau potable ; Don de l'association de Chasse de Poilly ; Informations du Maire et questions diverses.

Ajout à l'ordre du jour : Don de l'Association de Sauvegarde des monuments de Poilly
Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Approbation du procès-verbal du 16 mai 2023 :

Adoption à l'unanimité des membres présents.

1. Don de l'association de Sauvegarde des monuments de Poilly

Délibération n°18/2023 :

L'association de Sauvegarde des monuments de Poilly souhaite faire un don de 3 200 € à la commune pour des travaux sur l'église. Le versement sera effectué en 2 chèques de 1 600 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** le don de l'association de Sauvegarde des monuments de Poilly d'un montant de 3 200 € en 2 versements de 1 600 € et l'en remercie.

2. Décision modificative n°1 budget principal

Délibération n°19/2023 :

Le Maire demande au Conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante afin que l'équilibre dépenses / recettes soit respecté en section d'investissement :

Dépenses – c/ 2128 (opération réelle) :	- 10 440 €
Dépenses – c/ 2128 chap. 041 (opération d'ordre) :	+ 10 440 €
Recettes – c/ 2031 (opération réelle) :	- 10 440 €
Recettes – c/ 2031 chap. 041 (opération d'ordre) :	+ 10 440 €
Recettes – c/ 13251 Fonds de concours :	+ 2 744 €
Recettes – c/ 10251 Don association	+ 3 200 €
Dépenses – c/ 21351 Aménagement construction :	+ 5 944 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Autorise** la présente décision modificative.

3. Travaux toiture et pose d'une croix sur l'église

Délibération n°20/2023 :

Vu la nécessité de réparer une partie de la toiture de l'église avec pose de gouttières pour éviter les infiltrations d'eau,

Vu la demande de l'association de Sauvegarde des monuments de reposer la croix en haut de l'église,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Retient** le devis de l'entreprise SARRAZIN d'un montant de 1 866,89 €_{HT} pour la toiture,
- **Retient** le devis de Léon NOEL d'un montant de 4 995 €_{HT} pour la pose de la croix,
- **Sollicite** une subvention de 40 % du montant _{HT} auprès de la 3CVT, au titre du Fonds de Concours créé au budget communautaire 2021,
- **Etablit** le plan prévisionnel de financement suivant :
 - Fonds concours 3CVT 2 744 €
 - Part communale : fonds libres 4 117,89 €_{HT}

4. Rapport Véolia 2022 sur la gestion du service public d'eau potable

Délibération n°21/2023 :

Quelques chiffres clés :

- 230 abonnés
- 95 % de rendement
- 2 fuites ont été réparées en 2022
- 9 branchements en Plomb renouvelés en 2022.
- 100 % de conformité bactériologique et physico chimique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Prend acte et accepte** le rapport annuel 2022 de l'eau de la Société Véolia.

5. Don de l'association de Chasse de Poilly

Délibération n°22/2023 :

L'Association de Chasse Communale souhaitant contribuer à l'entretien des chemins ruraux de Poilly/Serein, fait un don de 300 € à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** le chèque de l'Association de Chasse d'un montant de 300 € et l'en remercie.

Informations du Maire et questions diverses :

- a) Visite église : L'association 1jour 1église organise une visite de l'église de Poilly les 21 juillet et 14 août 2023 à 14h30.
- b) Fermeture mairie : Le secrétariat de la mairie sera fermé du 31 juillet au 20 août 2023. Merci de prendre vos précautions si vous avez des démarches administratives à effectuer.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 19h45.